

Le nouveau pays vaudois

Le Conseil fédéral doit appliquer la volonté du peuple et des cantons

*L'application des décisions
du peuple souverain n'est
pas mise en oeuvre de façon
identique en fonction des
objets; un dysfonctionnement
imputable à une certaine
mauvaise foi du pouvoir
exécutif.*



Page 4



Les Jeunes UDC Vaud partent aussi en campagne

*Les Jeunes UDC Vaud présenteront
une liste pour les élections au Conseil
national. Présentation des candidats.*

Page 6

PORTRAIT

**Jacques
Nicolet**

Pages 2-3



L'intense semaine de Jacques Nicolet

Présider le Grand Conseil est un honneur plutôt exigeant en terme d'agenda mais passionnant en terme d'enrichissement personnel. Jacques Nicolet, président sortant du Grand Conseil, revient sur quelques rencontres et anecdotes vécues lors d'une semaine le printemps dernier. Bonne immersion dans la peau du premier des Vaudois...



Depuis le perchoir, Jacques Nicolet écoute attentivement les débats du Grand Conseil avant d'intervenir pour fixer les formalités du vote.



Nous voici à la place du président pendant une séance du Grand Conseil.

Lundi

Jacques Nicolet exploite un domaine agricole... La semaine débute donc à 04h30 lundi matin pour le citoyen de Lignerolle. «Le lundi est un jour que je consacre en général à mon exploitation et un peu moins à la politique ». Ouf, car avec plus de 300 représentations officielles (soit près d'une par jour de l'année), un peu de repos n'est pas immérité. Toutefois, il consacre du temps avec le secrétaire général du Grand Conseil Igor Santucci pour régler les détails de la séance du parlement du lendemain. Le soir, c'est séance de la Municipalité de Lignerolle.

Mardi

Chaque mardi, Jacques Nicolet préside la séance hebdomadaire du Grand Conseil de 09h30 à 17h00. Assis au perchoir, il gère les débats, donne la parole, interrompt et conduit l'ordre du jour. Avec brio? « Oui, Jacques Nicolet a su trouvé sa place et le ton pour incarner cette présidence », témoignent ainsi plusieurs députés de tous les partis. « Un jour, j'ai reçu une délégation sarde au Grand Conseil qui nous a présenté son projet de rattacher la Sardaigne à la Suisse. Au début, j'ai trouvé leur démarche amusante et j'ai écouté avec curiosité. Mais plus l'exposé avançait, plus je me suis laissé convaincre par leurs arguments. Au final, je pense que je n'étais pas le seul député à avoir été séduit par leur enthousiasme ».

Mercredi

Chaque jour ou presque, plusieurs invitations officielles sont adressées au président du Grand Conseil. Comment choisir et trier parmi toutes ces sollicitations ? « A priori, je tâche de répondre favorablement à tout le monde, aussi bien au président de la République française récemment en visite d'Etat qu'au club de sport d'un petit village. Incarner cette fonction exige une grande ouverture d'esprit », précise Jacques Nicolet. Le mercredi est également une journée importante de planification de l'ordre du jour de la séance suivante du Grand Conseil, en étroite collaboration avec le secrétaire général et la Chancellerie d'Etat.



Jacques Nicolet en compagnie de Silvia Amaudruz, présidente des Paysannes Vaudoises lors de leur assemblée des déléguées.



Le président du Grand Conseil avec son plus proche collaborateur, Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil, lors d'une séance du Bureau.



Avec le conseiller fédéral Ueli Maurer à Lausanne. Les deux hommes ont en commun l'amour de la patrie et la reconnaissance au drapeau.



Avec les sergents-majors vaudois lors des commémorations du 70^{ème} anniversaire de l'ASSGTM Vaud et, à sa droite, le préfet du Gros-de-Vaud, Pascal Dessauges, ancien président de l'UDC Vaud.

Jeudi

Ce jeudi-là avait un petit goût fort peu désagréable pour l'agriculteur qu'est Jacques Nicolet. Il était en effet l'invité de l'assemblée des déléguées des Paysannes Vaudoises au Mont-sur-Lausanne. Mais notre président n'a pas pu prolonger son plaisir car, dès 15h00, il présidait une séance du Bureau du Grand Conseil. «Lors des séances du Bureau, nous établissons la liste et la taille des commissions et prenons les décisions relatives aux objets à traiter par le Parlement. Nous fonctionnons aussi comme organe de liaison avec le Conseil d'Etat ».

Vendredi

« Accueillir un conseiller fédéral, qui plus est UDC, est un moment privilégié et apprécié », nous déclare Jacques Nicolet en ce vendredi soir. Le chef du DDPS, Ueli Maurer, était à Lausanne pour la remise d'un prix lié à la formation des cadres dans l'armée suisse. « J'accorde une grande importance à l'image du canton et aux bonnes relations entre les différents pouvoirs politiques. Cette année présidentielle a été pour moi l'occasion de vivre des moments privilégiés au service de la collectivité ».

Samedi et dimanche

« Le weekend est plutôt un moment chargé dans la vie du président du Grand Conseil. Je pense que je n'ai pas eu plus de 5-6 weekends pour ma famille et moi cette année. » Cette année, l'association vaudoise des sergents-majors fêtait ses 70 ans d'existence à Echallens sous l'œil avisé de Jacques Nicolet. « Parfois, je devais me rendre à cinq manifestations différentes le même jour. A toutes il me tenait à cœur de consacrer du temps ».

Le Conseil fédéral doit appliquer la volonté du peuple et des cantons

En Suisse, le peuple est souverain. Cette expression est très souvent employée par l'ensemble de la classe politique et des médias pour évoquer le pouvoir définitif des citoyens appelés à se prononcer par les urnes. Malheureusement, l'application de ses décisions n'est pas mise en oeuvre de façon identique en fonction des objets; un dysfonctionnement imputable à une certaine mauvaise foi du pouvoir exécutif.

Fait plutôt rare dans le monde, le système politique suisse confère au peuple (et aux cantons) la compétence exclusive de ratifier et de modifier la constitution du pays. Alors que dans pratiquement tous les autres pays, une modification constitutionnelle peut être décidée par le parlement, souvent à une majorité qualifiée, les citoyens suisses sont seuls détenteurs du pouvoir constituant. La constitution fédérale étant le texte juridique le plus élevé sur le plan hiérarchique, on peut considérer que le peuple et les cantons sont effectivement les souverains de la Confédération suisse.

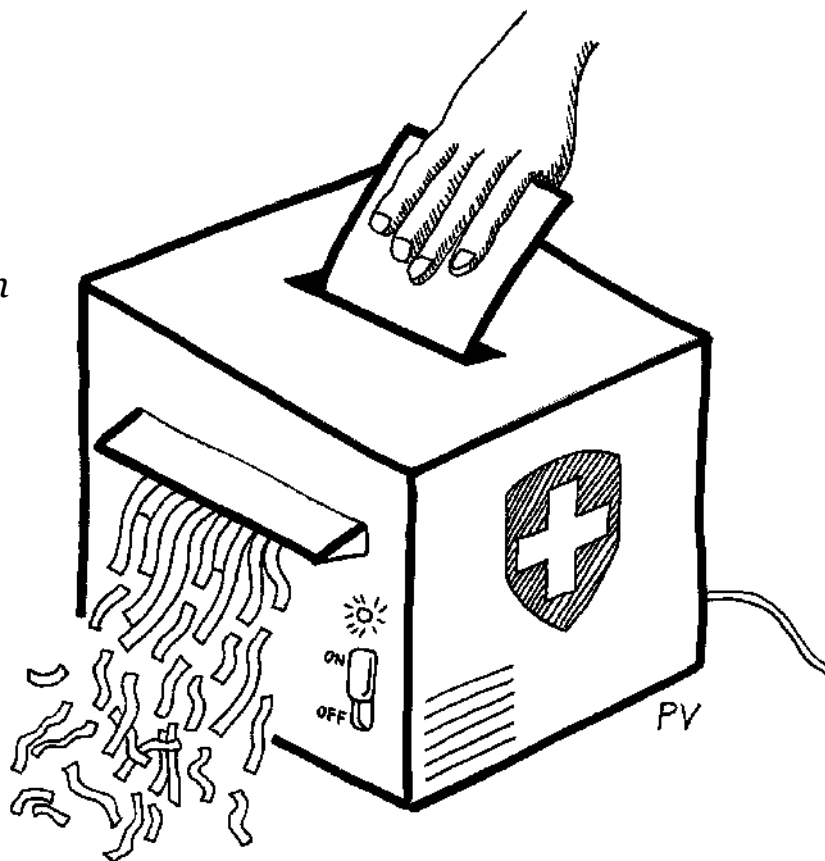
Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, le Conseil fédéral s'inscrit dans une tendance qui vise à un renforcement du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif. C'est un phénomène visible dans d'autres pays, en particulier aux Etats-Unis et en France. Notre gouvernement est donc devenu un organe de conduite, dont l'aspiration d'aujourd'hui consiste à vouloir guider le peuple, et en cas de désaveu par celui-ci, à



Dylan Karlen

Conseiller communal,
président UDC Chablais,
vice-président JUDC Vaud

Une attitude de mauvais perdant n'est certainement pas un comportement qui puisse grandir un gouvernement, quel qu'il soit.



ignorer tout simplement la volonté exprimée par une majorité du corps électoral.

Il est particulièrement intéressant de comparer la rapidité d'exécution des décisions populaires en fonction des objets soumis au vote. La mise en application de la Lex Weber ou de la LAT a pu bénéficier d'un traitement des plus prompts, alors que notre parti attend toujours bien sagement que ses initiatives pour le renvoi des criminels étrangers et contre l'immigration de masse soient traitées. Le Conseil fédéral et les Chambres disposent d'un délai de trois ans pour voter les lois d'application d'une initiative populaire acceptée. Plus d'une année après le succès de l'initiative du «9 février», toujours rien ! Le gouvernement

avance à reculons, prétextant des difficultés de mise en oeuvre, au vu de nos relations avec l'Union européenne notamment.

Une attitude de mauvais perdants et un surplus d'arrogance ne sont certainement pas un comportement qui puisse grandir un gouvernement, quel qu'il soit. Il est temps de rappeler que le Conseil fédéral travaille avant tout pour l'intérêt de la nation. Ses membres seraient bien avisés de ne pas prendre exemple sur leurs homologues européens, qui méprisent leur peuple, qui vivent dans un parfait déni de réalité et qui exigent de revoter indéfiniment jusqu'à ce que le résultat soit convenable, jusqu'à ce que les citoyens votent «juste».

Cassis-de-Dijon : il faut siffler la fin d'un exercice complètement raté !

Lors de sa session spéciale de début mai, le Conseil national a accepté largement le projet de loi issu d'une initiative parlementaire de Jacques Bourgeois qui demande de ne plus soumettre les denrées alimentaires au principe du Cassis-de-Dijon.

C'est sous l'égide de Doris Leuthard, alors ministre de l'économie, que les Chambres avaient accepté d'introduire ce « corps étranger » dans notre législation, qui plus est, unilatéralement; les grandes déclarations d'alors promettaient des économies de 2 milliards de francs au bas mot pour les consommateurs suisses et visaient par ce moyen à ébranler « l'îlot de cherté suisse » !



Guy
Parmelin

Conseiller national

L'UDC avait vigoureusement combattu ce système, inquiète d'une part quant à la baisse de la qualité des produits qui risquait de s'ensuivre et convaincue d'autre part que le système ne fonctionnerait pas et n'apporterait aucun avantage en terme de prix pour les consommateurs. J'avais d'ailleurs déposé, lors des débats, une proposition identique demandant déjà d'exclure les denrées alimentaires. Depuis, beaucoup de cassis a coulé sous les ponts et tous les pronostics d'alors se sont malheureusement vérifiés. Pire, aucun recours contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique, qui est chargé de délivrer les autorisations après contrôle, n'est possible à l'exception notable de l'entité qui dépose sa demande !

Résultat des courses : la qualité de ces produits importés ne respecte pas les standards élevés suisses ; les prix en Suisse n'ont pas baissé ; le tourisme transfrontalier n'a jamais été aussi important et l'administration emploie 6 personnes au sein de l'OFSP uniquement pour effectuer les contrôles de

conformité. Même des milieux tels la Fédération romande des consommateurs ont reconnu l'échec du système et, respect pour eux, fait leur mea culpa.

Les Romains disaient : « Errare humanum est, perseverare diabolicum » (il est humain de se tromper mais persévérer dans l'erreur est diabolique). La commission du Conseil des Etats semble malheureusement vouloir faire sien cet

adage puisqu'elle prône majoritairement de ne pas suivre le Conseil national et de conserver ce truc envers et contre toute évidence. Reste à espérer que le plénum du Conseil des Etats privilégiera la voie de la sagesse en mettant fin à cet exercice raté qui ne profite ni aux consommateurs, ni à l'image de qualité des denrées alimentaires suisses et qui en plus coûte cher administrativement.

Même des milieux tels la Fédération romande des consommateurs ont reconnu l'échec du système et, respect pour eux, fait leur mea culpa.



Les candidats Jeunes UDC aux fédérales

Forts de leur succès électoral de 2011 (1.94 % des suffrages, premier parti de jeunes), les Jeunes UDC vaudois se lancent à nouveau dans la course au Conseil national sur leur propre liste.



Dylan KARLEN

Publicitaire, Villeneuve

Conseiller communal, président UDC Chablais et UDC Villeneuve, vice-président des Jeunes UDC Vaud



Arthur PETIT

Conseiller en prévoyance et patrimoine, Rolle

Conseiller communal, porte-parole des Jeunes UDC Vaud



Ariane VERDAN

Etudiante en droit, Chardonne

Future conseillère communale et secrétaire générale des Jeunes UDC Vaud



Yohan ZIEHLI

Etudiant en droit, La Tour-de-Peilz

Conseiller communal, président des Jeunes UDC Vaud



Valentin CHRISTE

Etudiant en droit, Lausanne

Conseiller communal, vice-président des Jeunes UDC Vaud



Nicolas FARDEL

Secrétaire administratif de l'UDC Vaud, La Tour-de-Peilz

Conseiller communal, chef events des Jeunes UDC Suisse, trésorier des Jeunes UDC Vaud



Claudine RUBATTEL

Etudiante HEP, Assens



Bastien SCHOBINGER

Ingénieur EPF, Vevey

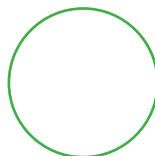
Député, conseiller communal, président UDC Vevey



Moin DANAI

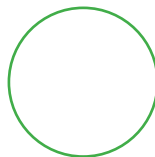
Etudiant EPFL, Vevey

Responsable communication des Jeunes UDC Vaud



Elouan INDERMUHLE

Etudiant, Genolier



Boris MÜLLER

Indépendant, Savigny



Nazanin DANAI

Assistante relationship manager UBS, Vevey



Nicolas MASSEREY

Employé de commerce, La Tour-de-Peilz

Secrétaire UDC La Tour-de-Peilz



Julie WAGNIÈRES

Employée de commerce, Gland



Gabriel SYGFRIED

Technicien en chauffage, Lausanne



Pablo MENZI

Travailleur indépendant, Montreux

Conseiller communal

Chaos et explosion des coûts de notre politique d'asile

L'évolution actuelle du nombre de demandes d'asile est inquiétante, alors que les années de Christoph Blocher à la tête du DFJP avaient permis de baisser massivement les demandes d'asile, suite à une politique d'accueil restrictive et de dissuasion, la marche en avant a repris de plus belle. Pour 2015, l'ODM prévoit plus de 29 000 demandes d'asile ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis 15 ans, soit trois fois plus que sous l'ère de Christoph Blocher.

L'origine des requérants d'asile, un choix politique

Aujourd'hui, l'UDC constate que la majorité des requérants d'asile ne provient plus des grandes régions en guerre. Depuis 2007, l'Erythrée, le Nigéria ou le Sri Lanka sont les pays qui voient régulièrement le nombre de demandes d'asile à la hausse. Ce résultat est la conséquence de décisions politiques de l'Office fédéral de la migration. C'est dire que la Suisse peut parfaitement influencer le nombre de demandes d'asile par sa politique.



Claude-Alain Voiblet

Député, vice-président UDC Suisse

provisoire. C'est les deux tiers des personnes en procédure d'asile. Ces personnes n'ont en fait pas le droit de séjourner en Suisse, car on ne leur a pas reconnu la qualité de réfugié. Et pourtant elles restent, alors que nos autorités ferment les yeux !

Des coûts supérieurs de 56% au niveau fédéral

Aujourd'hui ce laxisme dans l'application de la révision de la loi sur l'asile engendre l'augmentation du nombre de demandes et des coûts induits qui échappent à tous contrôles. Ces coûts ont augmenté de 360 millions de francs (+56%) de 2007 à 2015. A cela s'ajoutent pour les collectivités les frais d'assistance publique, de police, de fonctionnement des tribunaux ou de prisons occasionnés par les requérants d'asile délinquants. Force est de constater qu'aujourd'hui les personnes du secteur de l'asile représentent 0,6% de la popu-

En avril 2015, plus de 30'700 personnes vivaient en Suisse grâce à une admission provisoire. C'est les deux tiers des personnes en procédure d'asile.

Les abus du système des admissions provisoires

Un regard sur les années passées montre l'augmentation massive du nombre de personnes admises provisoirement. En avril 2015, plus de 30'700 personnes vivaient en Suisse grâce à une admission

provisoire, elles commettent 9% des violations du Code pénal.

L'UDC exige l'application stricte de la loi sur l'asile révisée, acceptée en votation populaire par le souverain !

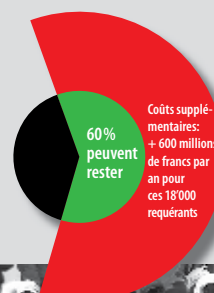
Le saviez-vous?

Voici tout ce qui va mal dans l'asile en Suisse:

Payer chaque année jusqu'à 6 milliards de francs juste pour faire marcher l'industrie de l'asile?

- La Confédération paie chaque année plus d'un milliard de francs pour le domaine de l'asile et 3 milliards de francs pour l'aide au développement. Les cantons et les communes assument des charges allant jusqu'à 2 milliards. Cet argent réuni par les contribuables profite en majeure partie à l'industrie de l'asile, à la bureaucratie internationale et à la corruption. L'effet sur l'afflux de requérants d'asile est égal à zéro.
- Le taux de criminalité chez les requérants d'asile était, ces dernières années, 15 fois plus élevé que dans la population suisse. Tout en supportant violence et criminalité, les contribuables suisses doivent payer des frais supplémentaires de police, de justice et de prison!
- Aujourd'hui, 60% des requérants d'asile, soit 3 fois plus qu'en 2012, peuvent rester en Suisse. Pour 2015, cela signifie que 18'000 requérants supplémentaires (extrapolation) resteront dans notre pays. Nombre d'entre eux pourront faire venir leur famille. La plupart de ces personnes tomberont à la charge de l'aide sociale, profiteront de programmes d'intégration et d'autres onéreux services. Résultat: des coûts supplémentaires pour environ 600 millions de francs.

2015:
+ 30'000
requérants
d'asile



A qui la faute?

La politique d'asile menée par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga favorise les abus. Les principaux profiteurs sont les migrants économiques, les bandes criminelles de passeurs et l'industrie de l'asile suisse.

Informations supplémentaires sur www.udc.ch

UDC Suisse, case postale 8252, 3001 Berne
CCP: 30-8828-5



PARTI D'EN RIRE

L'embaras du choix et le choix embarrassant

Les résultats des votations du 14 juin laissent songeur. Après l'échec de l'initiative pour l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions, le service public nous a révélé que le PS n'a plus connu de succès populaire depuis... 1918. Encore un petit effort, et on pourra souffler les 100 bougies de l'échec du PS. Cette petite anecdote ne doit pourtant pas nous induire en erreur, le PS est et demeure un parti fort avec des moyens importants, surtout en terres vaudoises.

Toutefois, un fait divers relaté le 2 juin par Forum nous incite à une petite réflexion. Ce jour-là, la radio romande nous apprenait que le PLR Vaud cherche, en douce, à faire élire la socialiste Géraldine Savary au premier tour de l'élection au Conseil des Etats afin de provoquer un duel Français - Recordon au deuxième tour.

Ces rumeurs, non démenties par le PLR, témoignent de la fébrilité de nos « cousins radicaux » encore en recherche d'une stratégie électorale alors que le 18 octobre approche à grands pas. Elle rappelle aussi



que la tentation de la tactique politicienne peut être politiquement néfaste.

En finalité, l'UDC retient que sa main tendue le 26 mars à l'endroit du PLR demeure sans réponse. Pour faire alliance, le PLR dispose d'un

parti, l'UDC, qui a connu son dernier succès dans les urnes en 2014 ou alors le PS qui lui court derrière le succès depuis un siècle. En toute logique, le PLR devrait s'allier avec l'UDC, mais la tactique politicienne semble rendre le choix embarrassant pour certains partis.

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

IMPRESSIION

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdssimprimerie.ch

TIRAGE

2'300 exemplaires

NOMINATION



Philippe Mayor

Le syndic de Grandcour, **Philippe Mayor**, succède à Pierre Oberson, conseiller communal à Lausanne, sur la liste des candidats UDC au Conseil national. Pierre Oberson doit malheureusement renoncer pour des raisons familiales à sa candidature. Ainsi, avec Philippe Mayor, c'est aussi le district de la Broye-Vully qui est représenté avec un candidat sur notre liste au Conseil national. Merci à Pierre pour sa disponibilité et bonne chance à Philippe.

?
Découvrez dans notre prochain numéro, en premier, l'affiche de l'UDC Vaud pour les élections fédérales. Si vous souhaitez être tenu informé, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.udc-vaud.ch ou en nous écrivant à secretariat@udc-vaud.ch

Venez rencontrer les conseillers nationaux de votre région
30 juin à 20h, salle du conseil communal, place des Chavannes, 1543 Grandcour

RAPPORT DE LA SESSION D'ÉTÉ DES CHAMBRES FÉDÉRALES
par Guy Parmelin, Jean-Pierre Grin et André Bugnon, conseillers nationaux

RENCONTREZ NOTRE CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL
Philippe Mayor, syndic de Grandcour

UDC Broye-Vully
Ouvert à tous et verre offert en fin de séance